

# ACTUALITÉ

## COVID-19



---

### Couvre-feu généralisé à 18h

#### Précisions pour le secteur de la formation

Lors de la conférence de presse du 14 janvier 2021, le Premier ministre a annoncé que les lieux recevant du public, dont les commerces, devront fermer à 18H à compter du samedi 16 janvier et pour une durée de 15 jours minimum. **La FFP a sollicité le Cabinet de la Ministre du Travail, Elisabeth Borne, afin de clarifier cette annonce et son impact pour le secteur de la formation.**

**Le cabinet de la Ministre du Travail nous a indiqué que le secteur de la formation n'est pas concerné par ces fermetures à 18H.**

**Sous réserve du futur décret qui devra valider juridiquement cette information, il devrait donc être possible pour les entreprises de formation de continuer à réaliser des formations en présentiel (du fait du type de public ou de la nature des formations) après 18H.**

Dans ce cas de figure, les stagiaires devront être munis des attestations et justificatifs nécessaires.

Nous vous transmettrons le décret afférent lorsqu'il sera publié.



---

Contact FFP | Sébastien Guimier | [sguimier@ffp.org](mailto:sguimier@ffp.org)

---

SUIVEZ-NOUS



Partager ce message :   

Ce message est envoyé à [ec@ifpnl.fr](mailto:ec@ifpnl.fr) par Fédération de la Formation Professionnelle

[Mettre à jour votre profil](#) | [Se désabonner](#) | [Engagements de confidentialité](#)

